

CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE

DOCUMENT DE REFERENCE

Le Document de Référence portant sur l'exercice 2008 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 8 Avril 2009 sous le numéro D.09-0212, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'AMF.

Il intègre le rapport financier annuel, le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et le rapport des commissaires aux comptes y afférent, ainsi que les informations relatives aux honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes.

Le Document de Référence peut être obtenu sur simple demande au siège administratif de la CNCE (Service Refinancement Groupe – 50, avenue Pierre Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13). Il peut être consulté dans l'espace Information Réglementée du site Internet : <http://www.groupe.caisse-epargne.com/Relations-Investisseurs>, ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 8 286 585 580,25 euros
Siège social : 5, rue Masseran – 75007 Paris
R.C.S. Paris 383 680 220